selon 1907/2006/CE/ Article 31

Page : 1/5

Date d'impression : 19.06.2014 Révision: 19.06.2014 Numéro de version 7

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: Huile de jojoba

· Code du produit: 159421

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation -

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Fagron S.A. Complex Piramide Textielstraat 20 8790 Waregem

Belgique

· Service chargé des renseignements:

Tel.: +32 (0)70 233 112 Fax: +32 (0)70 233 126 • Numéro d'appel d'urgence: Centre Antipoisons

tel: 070 245 245

http://www.poisoncentre.be/

## 2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## 3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Substances
- No CAS Désignation Jojobaöl
- · Code(s) d'identification -

- BE

(suite page 2)



selon 1907/2006/CE/ Article 31

Page : 2/5
Date d'impression : 19.06.2014

Révision: 19.06.2014 Numéro de version 7

Nom du produit: Huile de jojoba

(suite de la page 1)

#### 4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:
- Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- · Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

#### 7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation de poussière.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7. (suite page 3)



selon 1907/2006/CE/ Article 31

Page : 3/5
Date d'impression : 19.06.2014

Révision: 19.06.2014 Numéro de version 7

Nom du produit: Huile de jojoba

(suite de la page 2)

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: Masque d'air frais
- · Protection des mains: Pas nécessaire.
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux: Pas nécessaire.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Transparent

· Odeur:

Faible, caractéristique

· Changement d'état

Point d'ébullition:

Non déterminé.

· Point d'éclair

295 °C

· Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

· Densité:

Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Pas ou peu miscible

· Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

- BE



selon 1907/2006/CE/ Article 31

Page : 4/5
Date d'impression : 19.06.2014

Révision: 19.06.2014 Numéro de version 7

Nom du produit: Huile de jojoba

(suite de la page 3)

· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

### 12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Aucune pollution des eaux connue.
- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

· No ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· Nom d'expédition des Nations unies

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 5)

- BI



selon 1907/2006/CE/ Article 31

Page : 5/5

Date d'impression : 19.06.2014 Révision: 19.06.2014 Numéro de version 7

Nom du produit: Huile de jojoba

	(suite de la page 4)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
<ul> <li>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</li> </ul>	n Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

## 15 Informations réglementaires

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique:

Fagron Belgie

**Quality Assurance** 

- · Contact: <a href="mailto:line.overdeput@fagron.be">line.overdeput@fagron.be</a>
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

